



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°110 spécial publié le 28 juillet 2021

Sommaire affiché du 28 juillet 2021 au 27 septembre 2021

SOMMAIRE

DRIEAT

- Arrêté DRIEAT-IdF/DIRIF N° 2021-029 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A126 dans le sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin, entre les PR 6+1260 et 4+120 dans le cadre des travaux de construction de la ligne de métro L18

ARRÊTÉ PREFECTORAL DRIEAT-IdF/DIRIF n° 2021-029

Portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A126
dans le sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin, entre les PR 6+1260 et 4+120
dans le cadre des travaux de construction de la ligne de métro L18

Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n°2009-615 du 3 juin 2009, modifié par le décret n°20 16-762 du 8 juin 2016, fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n°2021-261 du 10 mars 2021 relatifs à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du Préfet de l'Essonne (Hors classe) Monsieur Eric JALON ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2021 portant nomination de Madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Île-de-France n°IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DCPPAT-BCA-O77 du 31 mars 2021 de Monsieur le Préfet de l'Essonne portant délégation de signature à Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territoriale ;

Vu la décision DRIEAT IdF n°2021-0005 du 1er avril 2021 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IdF n°2021-0012 du 7 avril 2021 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France, portant subdélégation de signature pour le compte du Préfet de l'Essonne ;

Vu la décision DRIEAT-IdF n°2021-0292 du 17 juin 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 8 décembre 2020 de la Ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « Jours hors Chantier » de l'année 2021 et le mois de janvier 2022 ;

Vu l'avis du Commandant de la Compagnie Autoroutière Républicaine de Sécurité Sud Île-de-France du 15 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la commune de Palaiseau du 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la commune de Igny du 9 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Essonne du 12 juillet 2021 ;

Vu l'avis du directeur des routes Île-de-France du 23 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant la réalisation des travaux de maintenance des moyens d'auscultation et de surveillance utiles dans le cadre des travaux de la ligne de métro L18 à proximité immédiate de l'A126 à Palaiseau, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation de l'A126 dans le sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin, entre les PR 6+1241 (origine de la section) et 4+120.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Pour la maintenance des dispositifs d'auscultation (passerelle de Vauhallaan sur A126 et viaduc A126 sur RD156) nécessaires au suivi et à la réalisation des travaux de la ligne de métro L18, l'autoroute A126 sera fermée à la circulation dans le sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin entre son origine avec la RD 36 au PR 6+1240 et le PR 4+120 chaque nuit du lundi 26 juillet de 21h30 au vendredi 06 août 2021 à 05h00 sauf besoin du chantier ou nécessités de service. Tous les accès à cette section de l'autoroute A126 sont également interdits à la circulation, sauf besoins du chantier ou nécessités de service.

Dans ce cadre, les usagers seront déviés :

- Pour la fermeture de l'autoroute A126 en son origine, au droit de la RD 36, dans le sens Palaiseau vers l'autoroute A10, par les route de Saclay – rue Maurice Berteaux et RD 117.

- Pour la fermeture de l'Autoroute A126, au droit de l'accès depuis la RD444, dans le sens RD 444 vers l'autoroute A10, par la RD117.

ARTICLE 2

Afin d'assurer une fermeture effective de l'autoroute à 21h00 les manœuvres de mise en place des balisages et de la signalisation temporaire nécessaire aux différents accès de l'autoroute A126 débutent à 20h30.

ARTICLE 3

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier (routes bidirectionnelles ou routes à chaussées séparées selon le cas)

Les opérations de pose, d'entretien, de maintenance et de dépose du balisage et de la signalisation temporaire sont assurées par l'entreprise EUROVIA Ile De France / SIGNATURE Route de la Bonde 91300 MASSY qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et seront contrôlées par le CEI d'Orsay.

Des moyens matériels et humains sous astreinte H24/365 jours doivent pouvoir être mobilisable au numéro suivant 06 21 44 69 29 (numéro d'astreinte emprises Groupement) afin de palier à tout désordre venant à dégrader la sécurité des usagers.

Les travaux décrits à l'article 1^{er}, seront assurés par l'entreprise Vinci Construction Grands Projets (2 avenue du Maréchal Koenig 91300 MASSY).

ARTICLE 4

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de police, soit par les agents assermentés de la Direction des Routes Île-de-France, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

ARTICLE 6

Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Essonne,

Le directeur des routes Île-de-France,

Le Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie de l'Essonne,

Le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Sud Île-de-France,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne,

Une copie est adressée aux :

Préfet de région, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
Président du Conseil Départemental de l'Essonne,

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Essonne,

Maires des communes de Palaiseau et d'Igny.

Fait à Créteil, le 26 juillet 2021

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation
Pour la Directrice régionale et
interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports Île-de-France
Pour le Directeur des routes d'Île de France

Le Directeur adjoint territorial

Le directeur adjoint territorial
des routes Île-de-France

Marc CROUZEL
Marc CROUZEL





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports**
Direction des routes d'Île-de-France
Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route SUD

Demande d'avis reçue par l'AGER SUD, le **23 JUILLET 2021**

Identification de l'arrêté :

Service(s) émetteur(s) de l'arrêté : **SGP**
Commune(s) : **PAVILLÉ**
AGER : SUD UER : **Chevilly-Larue / Orsay-Villabé**
Dates de début et de fin : **26 juillet au 06 août 2021**

L'avis de la DIRIF sur cet arrêté :

Ne donne pas lieu à instruction en raison de l'absence d'impact sur le réseau ;

Donne lieu à instruction :

Description sommaire du chantier :

Maître d'ouvrage : **SGP**
Maître d'œuvre : **SGP**
Nom et nature du chantier : **maintenance des dispositifs de surveillance des O.A.**
Axe et sens concerné : **A126 sens Parisien → Chevilly-PR+abs**
PR+abs début de restriction : **6+1240** PR+abs fin : **6+190**
Type et horaires de restriction : **fermeture complète entre 2h30 et 5h00**

dérogation par réseau local.

	Instruit	Non instruit	Observations
Balisage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Déviations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Consulté	Non consulté	Observations (Indiquer qui (PCTT, UCTIR, UJOT) a été consulté et par quel moyen)
Coordination locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Coordination régionale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Étude trafic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis :

Les dispositions d'exploitation proposées dans le projet d'arrêté concernant les dispositions mentionnées ci-dessus reçoivent de la DIRIF un avis :

Favorable.

Favorable avec réserves :

Défavorable.

Villabé, le **23 JUILLET 2021** Pour le directeur et par délégation,
le chef de l'Arrondissement de gestion et d'exploitation de la route SUD

PATRICE MORICEAU



FRANCK ABONEM

Major de Police

DIRECTION CENTRALE DES C.R.S.

C.R.S. Autoroutière Sud IDF

1, rue de Migneaux - 91300 MASSY

Tél : 01.69.75.78.73 - franck.abonem@interieur.gouv.fr

Bonjour **DROUGAS**,

suite à nos échanges, c'est un **avis favorable** pour la CRS Autoroutière de Massy. Les équipages de police sont prévenus

Bien cordialement

FRANCK ABONEM

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Travaux L18-1 Grand Paris : Fermeture Autoroute A126 en S30

De : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Pour : ABONEM Franck DCCRS CRSA SUD IDF - Bureau des operations <franck.abonem@interieur.gouv.fr>

Copie à : DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>, JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>

Date : 05/07/2021 15:12

Mr ABONEM,

Suite à notre conversation par téléphone nous vous informons que dans le cadre de nos travaux sur la L18-1 du projet du Grand Paris nous avons besoin d'intervenir sur deux ouvrages à ausculter qui « enjambent » la A126 et qui sont :

- la passerelle de Vauhallan sur la A126 avoisinant de notre ouvrage OA14
- le Viaduc de la A126 avoisinant de notre ouvrage OA12 (proche de la centrale à béton CEMEX)

Nous devons faire la maintenance des cibles sur ces ouvrages pour faire le suivi pendant la réalisation des travaux en lien avec la L18-1.

Nous avons adressés la demande d'arrêté aux mairies de Palaiseau, Igny et Champlan ainsi que le CD91 et nous sommes en attente de leur retour.

Aussi la déviation proposée lors de la fermeture de la A126 pour la pose des cibles de la semaine S30 vous est envoyée afin de voir si vous n'avez pas de remarques particulières ainsi

Sujet : RE: Projet d'arrêté A126 auscultation S30

De : Jean-Baptiste Ricard <jean-baptiste.ricard@ville-champlan.fr>

Date : 20/07/2021 10:16

Pour : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Copie à : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>, DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>, JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>

Bonjour,

Ok pour nous concernant ce plan de déviation et avis sur projet d'arrêté.

Cordialement,



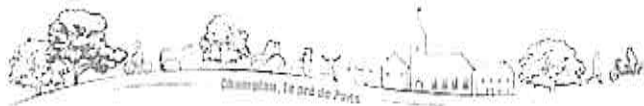
Jean-Baptiste RICARD

Services Techniques – Contrôleur des Travaux

jean-baptiste.ricard@ville-champlan.fr

Bur: 01.64.54.94.06

Port.: 07.62.20.76.85



Afin de contribuer au respect de

l'environnement, merci de n'imprimer cet e-mail que si nécessaire.

De : DROUGAS Georgios [mailto:georgios.drougas@vinci-construction.com]

Envoyé : lundi 19 juillet 2021 16:46

À : Jean-Baptiste Ricard <jean-baptiste.ricard@ville-champlan.fr>

Cc : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>; DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>; JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>

Objet : RE: Projet d'arrêté A126 auscultation S30

Bonjour M. Ricard,

Je me permets de vous relancer concernant votre retour sur la demande d'avis.

En vous remerciant d'avance.

Cordialement,

Sujet : RE: Projet d'arrêté A126 auscultation Rmq DP

De : Raphaël METZGER <R Metzger@cd-essonne.fr>

Date : 12/07/2021 20:52

Pour : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Copie à : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>, JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>, DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>, Jean Louis AUBEL <JLAubel@cd-essonne.fr>, Nicolas MUGGIANU <NMuggianu@cd-essonne.fr>

Bonsoir,

Votre projet d'arrêté n'appelle pas de remarques particulières du CD 91 sur le principe.

Nous vous serons par contre reconnaissants de bien vouloir reprendre attache auprès de l'UT concernée avant les travaux, quant à la circulabilité des itinéraires éventuels de déviation sur RD, et d'effectuer une reconnaissance préalable de ces itinéraires.

Cordialement,

Raphaël Metzger

De : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Envoyé : vendredi 9 juillet 2021 11:43

À : Raphaël METZGER <R Metzger@cd-essonne.fr>

Cc : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>; JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>; DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>

Objet : TR: Projet d'arrêté A126 auscultation Rmq DP

Bonjour Mr Metzger,

Veuillez trouver ci-joint le mail qu'on vous avait adressé le 01/07 pour avis ainsi que votre réponse favorable à une précédente demande qui traitait le même sujet.

En vous remerciant d'avance.

Cordialement,



Georgios DROUGAS

Chargé des auscultations suivi opérationnel

Ligne 18 - Lot 1

2 avenue du Maréchal Koenig

91 300 MASSY

+33 (0)6 28 31 33 07

De : DROUGAS Georgios

Envoyé : jeudi 1 juillet 2021 16:05

À : R Metzger@cd-essonne.fr

Cc : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>; JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>; DE LA SALLE Carine <Carine.DELASALLE@vinci-construction.com>

Objet : Projet d'arrêté A126 auscultation Rmq DP

Monsieur Marc CROUZEL
Directeur adjoint territorial des routes
Direction des Routes d'Ile-de-France
15 rue Olof Palme
94046 CRETEIL CEDEX

Palaiseau, le 13^{ème} JUIN 2021
NOS RÉF. : ECVN/JPF/NR/2021-07/290
VOS RÉF.

Pôle Environnement Cadre de Vie Maintenance
Affaire suivie par Jean-Patrice FEVRIER
✉ contact@mairie-palaiseau.fr
☎ 01 69 31 79 42

Objet : Avis sur projet A 126 – maintenance des auscultations travaux de construction de la Ligne 18

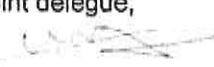
Monsieur,


J'ai bien reçu votre projet d'arrêté préfectoral portant réglementation temporaire de la circulation sur la section courante de l'A126 Extérieure (sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin entre les PR6+1260 et 4+120), dans le cadre des travaux de construction de la ligne 18 (aéroport d'Orly – gare de Versailles chantiers).

J'ai bien pris note que la A126 sera fermée à la circulation dans le sens Palaiseau vers Chilly-Mazarin entre son origine avec la RD 36 au PR6+1240 et le PR 4+120, chaque nuit, du lundi 26 juillet 2021 de 21h30 au vendredi 30 juillet 2021 à 5h00 sauf besoin du chantier ou nécessités de services.

Sous réserve du strict respect des prescriptions émises par la DIRIF, ce projet d'arrêté n'appelle pas d'observation particulière de la part de la Ville de Palaiseau.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué,

Gilles CORDIER



Sujet : RE: Projet d'arrêté A126 auscultation S30

De : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Date : 09/07/2021 10:27

Pour : Julien Gillard <jgillard@igny.fr>

Copie à : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>, JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>

M. Gillard,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement,



Georgios DROUGAS

Chargé des auscultations suivi opérationnel

Ligne 18 – Lot 1

2 avenue du Maréchal Koenig

91 300 MASSY

+33 (0)6 28 31 33 07

De : Julien Gillard <jgillard@igny.fr>

Envoyé : vendredi 9 juillet 2021 10:21

À : DROUGAS Georgios <georgios.drougas@vinci-construction.com>

Cc : GAUTHERIE Julien <julien.gautherie@arteliagroup.com>; JACQUIN Philippe <philippe.jacquin@vinci-construction.com>

Objet : RE: Projet d'arrêté A126 auscultation S30

[VIGILANCE]: courriel externe | external e-mail | correo electronico externo.

Bonjour,

Il n'y a pas d'opposition de la ville sur cet arrêté.

Cordialement

Julien GILLARD

Mairie d'Igny

Responsable espaces publics

Tél. : 01 70 27 70 85

Tél portable : 06 70 21 65 49

8, rue ampère - 91430 IGNY

www.igny.fr

